

Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°8

OBJET :

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES
DE DEMAIN - RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 20

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 7

Délibération comportant

2 page(s),

1 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

30/05/24

Publication le : 30/05/24



Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (à Lydie AUGAY), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Romain COLLIER (à Pascale CERNICCHIARO), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Patricia PIVOT)

Le ou les membres absent(s) : Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu la délibération n° 15 du 30 mars 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD) et le recrutement d'un chef de projet ;

Vu la convention d'adhésion « Petites villes de demain » (PVD) signée le 27 avril 2021;

Vu la convention en date du 10 juin 2021 relative au programme Petites villes de demain et au recrutement d'un chef de projet ;

Vu le recrutement de la cheffe de projet PVD au 21 juin 2021 ;

Vu la délibération n° 14 du 4 octobre 2022 approuvant la convention cadre PVD ;

Vu la convention cadre PVD signée le 03 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 15/05/2024

Vu l'avis favorable de la commission finances – affaires générales réunie le 21/05/2024

Il est rappelé l'engagement de la COR et des communes d'Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs pour la revitalisation de leurs centres-bourgs depuis plusieurs années.

Fin 2020, les trois communes et la COR ont été retenues au programme national Petites villes de demain (PVD).

La convention d'adhésion au programme PVD a été signée le 27 avril 2021 entre l'État, la COR ainsi que les communes d'Amplepuis, Cours et de Thizy-les-Bourgs.

Afin de piloter et animer les actions dans un souci permanent de transversalité et de cohérence avec le projet de territoire de l'EPCI, une cheffe de projet « Petites Villes de Demain » a été recrutée le 21 juin 2021. Une convention de copilotage et de cofinancement a été signée le 10 juin 2021 entre la COR et les trois communes lauréates.

Une des missions de la cheffe de projet a été de construire la convention cadre, signée le 3 janvier 2023, ainsi que l'avenant n°2 à l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) signé le 1^{er} février 2023. Depuis, le programme PVD se poursuit avec la mise en œuvre des actions, tant dans leurs phases d'études qu'en opérationnel.

Le poste de chef de projet est subventionné par l'Agence nationale de la rénovation de l'habitat (ANAH) et par la Banque des territoires. Du fait des augmentations du point d'indice de la fonction publique territoriale, notamment liées à l'inflation, la charge salariale atteint quasiment le plafond des dépenses subventionnables. Afin de pouvoir renouveler les demandes de cofinancements, il est nécessaire de modifier le plan de financement en augmentant le plafond des dépenses.

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de la rémunération de la cheffe de projet « Petites villes de demain ».

Le présent avenant modifie le deuxième alinéa de l'article 7 de la convention du 10 juin 2021 :

« Le poste de chef de projet PVD est financé par :

- une subvention de l'ANAH à hauteur de 50 % ;
- une subvention de la Banque des territoires, via la Préfecture du Rhône, à hauteur de 10 500 €.

La charge salariale restante est supportée par les trois communes à parts égales.

Le salaire brut chargé annuel est estimé à 45 000 € à partir de juin 2024 (cf. plan de financement en annexe n°1). »

Le plan de financement, en annexe n°1, est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT POSTE CHEF DE PROJET PVD

	2024 (juillet à décembre)	2025	2026	2027	TOTAL
Budget poste € brut chargé	22 500 €	45 000 €	45 000 €	22 500 €	135 000 €
ANAH 50%	11 250 €	22 500 €	22 500 €	11 250 €	67 500 €
Banque des territoires	5 250 €	10 500 €	10 500 €	5 250 €	31 500 €
Amplepuis	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
Cours	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
Thizy les Bourgs	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €

Les autres dispositions de la convention du 10 juin 2021 sont inchangées.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1
- **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces y afférant et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution du présent avenant n°1

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 28 mai 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER




Le Maire,
René PONTET



Pièce jointe :

Projet d'avenant



CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET

Avenant n°1

Entre

d'une part,

la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, sise 3 rue de la Venne, 69170 TARARE représentée par son Président, Monsieur Patrice VERCHÈRE habilité par la délibération n° COR 2024-xxx-BC du bureau communautaire du 13 juin 2024, ci-après désignée la Communauté de l'Ouest Rhodanien ou COR,

et,

d'autre part,

- **la Commune d'Amplepuis**, sise 9 Place de l'Hôtel de ville, 69550 Amplepuis représentée par son Maire, Monsieur René PONTET, habilité par la délibération n°xx du conseil municipal de la Commune d'Amplepuis du 28 mai 2024,

et

- **la Commune de Cours**, sise Place de la Libération, 69470 Cours représentée par son Maire, Monsieur Patrice VERCHÈRE, habilité par la délibération n°xx du conseil municipal de la Commune de Cours du 08 avril 2024,

et

- **la Commune de Thizy-les-Bourgs**, sise 1 rue Veuve Crozet, 69240 Thizy-les-Bourgs représentée par son Maire, Monsieur Ludovic CHERPIN, habilité par la délibération n°xx du conseil municipal de la Commune de Thizy-les-Bourgs du 12 avril 2024 ;

Vu la délibération n°XX du bureau communautaire de la COR du 13 juin 2024 ;

Vu la délibération n°XX du conseil municipal de la Commune d'Amplepuis du 28 mai 2024 ;

Vu la délibération n°XX du conseil municipal de la Commune de Cours du 08 avril 2024 ;

Vu la délibération n°XX du conseil municipal de la Commune de Thizy-les-Bourgs du 12 avril 2024 ;

Vu la convention en date du 10 juin 2021 relative au programme Petites villes de demain et au recrutement d'un chef de projet ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La convention d'adhésion au programme Petites villes de demain (PVD) a été signée le 27 avril 2021 entre l'État, la Communauté de l'Ouest Rhodanien ainsi que les communes d'Amplepuis, Cours et de Thizy-les-Bourgs

Afin de piloter et animer les actions dans un souci permanent de transversalité et de cohérence avec le projet de territoire de l'EPCI, une cheffe de projet « Petites Villes de Demain » a été recrutée le 21 juin 2021. Une convention de copilotage et de cofinancement a été signée le 10 juin 2021 entre la COR et les trois communes lauréates.

Une des missions de la cheffe de projet a été de construire la convention cadre, signée le 3 janvier 2023, ainsi que l'avenant n°2 à l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) signé le 1^{er} février 2023. Depuis, le programme PVD se poursuit avec la mise en œuvre des actions, tant dans leurs phases d'études qu'en opérationnel.

Le poste de chef de projet est subventionné par l'Agence nationale de la rénovation de l'habitat (ANAH) et par la Banque des territoires. Du fait des augmentations du point d'indice de la fonction publique territoriale, notamment liées à l'inflation, la charge salariale atteint quasiment le plafond des dépenses subventionnables. Afin de pouvoir renouveler les demandes de cofinancements, il est nécessaire de modifier le plan de financement en augmentant le plafond des dépenses.

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan de financement de la rémunération de la cheffe de projet « Petites villes de demain ».

Article 1er

Le deuxième alinéa de l'**article 7** de la **convention du 10 juin 2021** est rédigé comme suit :

« Le poste de chef de projet PVD est financé par :

- une subvention de l'ANAH à hauteur de 50 % ;
- une subvention de la Banque des territoires, via la Préfecture du Rhône, à hauteur de 10 500 €.

La charge salariale restante est supportée par les trois communes à parts égales.

Le salaire brut chargé annuel est estimé à 45 000 € à partir de juin 2024 (cf. plan de financement en annexe n°1). »

Article 2

Le plan de financement applicable à compter de juin 2024 est joint au présent avenant en annexe n°1.

Article 3

Les autres dispositions de la convention du 10 juin 2021 sont inchangées.



Fait en 4 exemplaires originaux,

À Tarare, le

Le Président de la COR,

Le Maire d'Amplepuis,

Patrice VERCHÉRE

Renée PONTET

Le Maire de Cours

Le Maire de Thizy-les-Bourgs

Patrice VERCHÉRE

Ludovic CHERPIN

Copie de l'avenant n°1 : ANAH et Banque des Territoires

ANNEXE N°1 : PLAN DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT POSTE CHEF DE PROJET PVD

	2024 (juillet à décembre)	2025	2026	2027	TOTAL
Budget poste € brut chargé	22 500 €	45 000 €	45 000 €	22 500 €	135 000 €
ANAH 50%	11 250 €	22 500 €	22 500 €	11 250 €	67 500 €
Banque des territoires	5 250 €	10 500 €	10 500 €	5 250 €	31 500 €
Amplepuis	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
Cours	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €
Thizy les Bourgs	2 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	12 000 €